



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20240304-10-2024-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°10-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars (04/03/2024)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

| | | | | |
|-------------------|------------------------|-----------------|----------------------|----------------------|
| Etaient | Adeline ROLDAO-MARTINS | Maryse GUILBERT | Didier WROBLEWSKI | Sandrine FILLASTRE |
| | François VARLET | Nélie LECKI | Fabrice LIEGAUX | Marina CAMAGNA |
| Présents : | Eric GUEDON | Ahmed LAFRIZI | Michel RAES | Jean-Jacques BIZERAY |
| (22) | Laurent CARLIER | Eric SZWEC | Virginie SARTEUR | Géraldine PEUCHET |
| | Sylvie DUPOUY | Amadou SENE | Annie PANNIER | Josette DAMBREVILLE |
| | Nadine RACAULT | Anthony ARCIERO | Laëtitia ALAPHILIPPE | Daniel BENAGOU |
| | Nelly GICQUEL | Christine SEDE | Djey Di KAMARA | |

Absents M. SENE donne pouvoir à M. LAFRIZI, Mme SEDE à M. BENAGOU, M. KAMARA à Mme GICQUEL, Mme CAMAGNA à **représentés :** Mme LECKI, Mme RACAULT à Mme ROLDAO-MARTINS

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : M. Fabrice LIEGAUX

Prise d'acte de l'intention de la Ville de Survilliers d'adhérer à l'expérimentation de la tenue vestimentaire commune dans les écoles de la commune

Vu le Code de l'éducation et les dispositions légales relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements scolaires,

Vu la volonté de promouvoir l'égalité, la sécurité et le bien-être des élèves au sein des écoles élémentaires de la commune,

Vu la possibilité offerte par l'État de participer à une expérimentation de la tenue vestimentaire commune dans les écoles,

Vu le compte-rendu du comité consultatif relatif à la politique éducative de la ville, actant l'intention de la Ville de candidater à l'expérimentation de la tenue vestimentaire commune dans les écoles de la commune et recueillant les avis des parents d'élèves élus,

Vu le compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du 02/02/2024, regroupant les deux écoles élémentaires de la ville, concernées par cette expérimentation,

Considérant que l'adhésion à cette expérimentation s'inscrit dans une démarche visant à :

Favoriser un environnement scolaire propice à l'apprentissage et au vivre-ensemble ;
Renforcer la cohésion entre les élèves, grâce à un sentiment d'appartenance, une vision commune, une unité, des objectifs communs, et plus globalement au respect de l'institution républicaine ;
Participer à la lutte contre les nuances sociétales des marqueurs sociaux, propices à la stigmatisation et au harcèlement ;
Améliorer le climat scolaire en contribuant à la création d'une atmosphère de travail et d'égalité au sein de l'établissement

Considérant que le port obligatoire d'une tenue vestimentaire commune par les élèves sera écrit explicitement dans le règlement intérieur des écoles.

Considérant que la Ville de Survilliers déterminera les besoins des établissements concernés et passera son

propre marché lui permettant, le cas échéant, de compléter en cours d'année. La tenue sera simple, confortable et mixte.

Considérant que le trousseau type sera d'un montant d'environ 200 euros, et que la tenue unique sera financée par l'État pour moitié et la ville pour l'autre moitié. Si besoin, le trousseau des élèves sera complété en cours d'année afin de s'adapter à la croissance des élèves et de remédier à la perte ou à la dégradation involontaire de l'un des vêtements.

Considérant que cette tenue sera décrite et que les élèves et leurs familles devront s'y conformer.

Considérant que si les résultats sont concluants, l'expérimentation pourra conduire à une généralisation dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires nationaux en 2026.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte ce qui suit :

Article 1er : **Prise d'acte de l'intention d'adhérer à l'expérimentation**

Le Conseil Municipal prend acte de l'intention de Madame le Maire, compétente en matière de politique éducative des écoles primaires de la collectivité et de la supervision générale de ces-dernières, d'adhérer à l'expérimentation de la tenue vestimentaire commune au sein des écoles élémentaires de la commune de Survilliers, telle que proposée par les autorités éducatives nationales.

Article 2 : **Prise d'acte de mise en œuvre**

Le Conseil Municipal prend acte que Madame le Maire ou son représentant, prendra toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation, en concertation avec les autorités éducatives locales, les directeurs d'école, les parents d'élèves et les autres parties prenantes concernées.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS